

Une approche « hors normes »

ENTRETIEN PATRICE GENET, architecte, vice-président du Conseil international des architectes français

En quoi l'action de l'ANRU a-t-elle pu favoriser la construction d'un habitat durable ?

Dans la mesure où le principal objectif de l'ANRU consiste à accompagner la requalification de quartiers sensibles, souvent en voie de paupérisation, on peut considérer qu'il s'est opéré une ouverture vers un habitat plus durable. Mais, au cours de ces 7 dernières années, il ne s'est pas agi de lancer seulement de vastes opérations de réhabilitation, mal pensées en amont, comme c'était le cas au temps des Palulos, il y a plus de vingt ans. Aujourd'hui, réfléchir sur la requalification des quartiers, c'est s'engager vers une meilleure qualité d'usage dans un contexte de qualité architecturale, urbaine et paysagère. La crise énergétique, le réchauffement climatique, les enjeux sociaux et environnementaux ont été autant de facteurs susceptibles de faire émerger un habitat durable.

« Une démarche responsable, c'est tout d'abord faire appel au bon sens »

Comment la rénovation urbaine prend-elle en compte les objectifs du Grenelle de l'Environnement ?

On observe, en effet, dans la dynamique du Grenelle de l'Environnement, que l'essentiel du marché de la réhabilitation, notamment dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine, porte sur des travaux visant à réduire la facture énergétique ; ce qui va dans le sens d'une augmentation de la solvabilité des locataires. Toutefois, il faut remarquer que les grands choix en matière de réhabilitation ou de rénovation urbaine sont souvent influencés par des politiques de guichet. C'est-à-dire que les aides financières publiques sont conditionnées la plupart du temps par l'obtention d'un label ou d'une certification, type BBC Effinergie, par exemple. C'est ce qui oriente le bailleur social dans ses choix programmatiques au point même parfois de négliger une simple mise à niveau du confort des logements passant, par exemple, par le changement des équipements sanitaires ou le remplacement des revêtements de sol.



53 logements résidence Camperliols à Montpellier

Quels sont les fondements et les conditions d'un nouvel habitat durable ?

Pour un architecte, mettre en œuvre un habitat durable, c'est adopter une démarche responsable. C'est tout d'abord faire appel au bon sens dans le processus de conception. Une approche normative qui consiste à se référer à des textes réglementaires, souvent abscons, ignorant les grandes notions de confort et de qualité d'usage, présente la dangerosité d'offrir sur le long terme des logements inadaptés et donc voués à être socialement désaffectés. Mais considérer l'habitat, ce n'est pas seulement prendre en compte le logement lui-même. L'inscription dans le quartier, la proximité des équipements, la mise à disposition de moyens de transports collectifs sont autant d'ingrédients qualifiant un nouvel habitat durable.

 www.architectes-fr.com



481 logements BBC, cité La Pergola à Montpellier